



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Spécialités : Bibliothèque et Musée Session 2025

Propos introductifs :

Le rapport du Président du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent se présenter au concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques dans les spécialités : Bibliothèque et Musée.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour les concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ces concours externe, interne et troisième voie, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'ils s'agissent d'épreuves écrites ou orales.

I - PRESENTATION

Les concours pour le recrutement des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques sont ouverts dans l'une ou plusieurs des spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation.

Considérant le recensement des besoins régionaux, et les demandes d'organisation formulées par les collectivités territoriales et des établissements publics affiliés ou conventionnés, le CDG06 a organisé pour le compte de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques dans les 2 spécialités suivantes :

- « Bibliothèque »,
- « Musée ».

2 spécialités sur 4 ont donc été organisées dans la région en 2025 pour ce concours.

A. Présentation du cadre d'emplois – fonctions

Les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques constituent un cadre d'emplois à caractère culturel de catégorie B.

Il comprend les grades d'assistant de conservation, d'assistant de conservation principal de 2ème classe et d'assistant de conservation principal de 1ère classe.

Les membres du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques sont affectés, en fonction de leur formation, dans un service ou établissement correspondant à l'une des spécialités suivantes :

- ▶ Musée ;
- ▶ Bibliothèque ;
- ▶ Archives ;
- ▶ Documentation.

Dans chacune de leurs spécialités, ils contribuent au développement d'actions culturelles et éducatives. Ils participent, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, aux responsabilités dans le traitement, la mise en valeur, la conservation des collections et la recherche documentaire. Ils peuvent être chargés du contrôle et de la bonne

exécution des travaux confiés aux fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois de la catégorie C ainsi que de l'encadrement de leurs équipes. Lorsqu'ils sont affectés dans les bibliothèques, ils participent à la promotion de la lecture publique.

Les titulaires des grades d'assistant de conservation principal de 2ème classe et d'assistant de conservation principal de 1ère classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des spécialités mentionnées ci-dessus, correspondent à un niveau particulier d'expertise.

Ils participent à la conception, au développement et à la mise en œuvre des projets culturels du service ou de l'établissement.

Ils peuvent diriger des services ou des établissements lorsque la direction de ces derniers par un agent de catégorie A n'apparaît pas nécessaire. Dans les services ou établissements dirigés par des personnels de catégorie A, ils ont vocation à être adjoints au responsable du service ou de l'établissement et à participer à des activités de coordination.

B. Conditions d'accès :

➡ Concours externe :

Le concours externe d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement IV),
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

correspondant à l'une des spécialités du concours (Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation).

Etaient toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- les mères et pères ayant élevé ou élevant effectivement au moins trois enfants,
- les sportifs, arbitres et juges de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

➡ Concours interne :

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

➡ Troisième concours :

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

C. De la période des inscriptions et des postes ouverts :

- La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription Mardi 10 septembre 2024

Fin de la période de préinscription Mercredi 16 octobre 2024

Date limite de dépôt des dossiers de préinscription Jeudi 24 octobre 2024

- Le nombre de postes à pourvoir est fixé à **54** et le nombre total de candidats inscrits est de **582** répartis comme suit :

NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
SPECIALITE BIBLIOTHEQUE				
Postes	9	13	4	26
Inscrits	195	98	14	307
SPECIALITE MUSEE				
Postes	10	14	4	28
Inscrits	191	71	13	275

D. Du profil des candidats admis à concourir :

407 candidats ont été admis à concourir, toutes voies d'accès et spécialités confondues.

Concours	Spécialité	Genre	Nbre d'admis à concourir
Externe	Bibliothèque	Femme	54
Interne	Bibliothèque	Femme	79
Troisième concours	Bibliothèque	Femme	11
Externe	Bibliothèque	Homme	20
Interne	Bibliothèque	Homme	18
Troisième concours	Bibliothèque	Homme	3
Sous total Bibliothèque			185
Externe	Musée	Femme	115
Interne	Musée	Femme	60
Troisième concours	Musée	Femme	12
Externe	Musée	Homme	25
Interne	Musée	Homme	9
Troisième concours	Musée	Homme	1
Sous total Musée			222
TOTAL			407

- 81.30 % des candidats sont des femmes.

Concours	Spécialité	Tranche d'âge	Nbre d'admis à concourir
Externe	Bibliothèque	20 à 29 ans	44
Externe	Bibliothèque	30 à 39 ans	17
Externe	Bibliothèque	40 à 49 ans	7
Externe	Bibliothèque	50 ans et plus	6
Interne	Bibliothèque	20 à 29 ans	6
Interne	Bibliothèque	30 à 39 ans	29
Interne	Bibliothèque	40 à 49 ans	33
Interne	Bibliothèque	50 ans et plus	29
Troisième concours	Bibliothèque	30 à 39 ans	4
Troisième concours	Bibliothèque	40 à 49 ans	7
Troisième concours	Bibliothèque	50 ans et plus	3
Externe	Musée	20 à 29 ans	96
Externe	Musée	30 à 39 ans	30
Externe	Musée	40 à 49 ans	8
Externe	Musée	50 ans et plus	6
Interne	Musée	20 à 29 ans	2
Interne	Musée	30 à 39 ans	31
Interne	Musée	40 à 49 ans	18
Interne	Musée	50 ans et plus	18
Troisième concours	Musée	20 à 29 ans	1
Troisième concours	Musée	30 à 39 ans	5
Troisième concours	Musée	40 à 49 ans	3
Troisième concours	Musée	50 ans et plus	4

407

► Toutes voies et spécialités confondues, des candidats de tous âges:

37 % des candidats ont moins de 30 ans

28 % ont entre 30 et 39 ans

19 % ont entre 40 et 49 ans

16 % ont 50 ans et plus

Concours	Mode de préparation *	Nbre d'admis à concourir
Externe	Préparation personnelle	166
Externe	CNED	19
Externe	Non renseigné	16
Externe	CNFPT	12
Externe	Interne à la collectivité	1
Interne	Préparation personnelle	105
Interne	CNFPT	38
Interne	Non renseigné	13
Interne	Interne à la collectivité	8
Interne	CNED	2
Troisième concours	Préparation personnelle	19
Troisième concours	CNFPT	5
Troisième concours	Interne à la collectivité	2
Troisième concours	Non renseigné	1

* Selon déclaration des candidats

407

► Une grande majorité de préparation personnelle pour 71.25 %, le reste réparti comme suit :
 13.50 % par le CNFPT,
 5.15 % par le CNED,
 2.70 % par la collectivité
 7.37% non renseigné.

Concours	Niveau de diplôme *	Nbre d'admis à concourir
Externe	Niveau 4 (BAC)	7
Externe	Niveau 5 (bac +2)	11
Externe	Niveau 6 (licence)	59
Externe	Niveau 7 (master)	132
Externe	Niveau 8 (doctorat)	5
Interne	Aucun diplôme	1
Interne	Niveau 3 (BEP, CAP...)	7
Interne	Niveau 4 (BAC)	29
Interne	Niveau 5 (bac +2)	23
Interne	Niveau 6 (licence)	40
Interne	Niveau 7 (master)	61
Interne	Niveau 8 (doctorat)	5
Troisième concours	Niveau 4 (BAC)	5
Troisième concours	Niveau 5 (bac +2)	1
Troisième concours	Niveau 6 (licence)	5
Troisième concours	Niveau 7 (master)	15
Troisième concours	Niveau 8 (doctorat)	1

TOTAL **407**

* Selon déclaration des candidats

► Toutes voies d'accès et spécialités confondues :

2% n'ont pas de diplôme ou de niveau inférieur (3) à celui requis pour l'accès au concours externe,
 10 % ont le niveau de diplôme (4) soit celui requis pour l'accès au concours externe,
 8.60 % ont un diplôme de niveau 5, 25 % un diplôme de niveau 6, 54 % un diplôme de niveau 7 et 8.

II- LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées à la date nationale le jeudi 15 mai 2025 au Palais des Expositions de Nice.

Les candidats en situation de handicap ont été convoqués à la date ci-dessus en fonction de leur voie d'accès dans les locaux du Centre de Gestion et ont bénéficié des aménagements d'épreuves demandés (1/3 temps supplémentaire ou matériels spécifiques...).

A. Nature de l'épreuve d'admissibilité :

Les concours externe, interne et troisième concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques comportent les épreuves écrites obligatoires suivantes :

Concours Externe	Concours Interne	Troisième concours
1) la rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (durée : 3 heures ; coefficient 3)		
2) Un questionnaire de 3 à 5 questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie. (durée : 3 heures ; coefficient 3).		

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

B. Participation et résultats aux épreuves d'admissibilité :

NOMBRE CANDIDATS SPECIALITE BIBLIOTHEQUE / CONCOURS	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Admis à concourir	74	97	14	185
Présents à l'admissibilité	32	74	10	116
Absentéisme %	57 %	24 %	29 %	37 %
Moyenne de l'épreuve de « note » / 20 points	7.20	8.33	9.78	-
Moyenne de l'épreuve de « questions » / 20 points	9.64			
Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire à l'une des épreuves (< à 5/20)	9	10	0	19
Moyenne des épreuves / 20 points	8.42	8.33	9.78	-
Nombre de candidats avec moyenne < à 10/20	23	51	5	79
Nombre de candidats avec moyenne ≥ à 10/20	9	23	5	37

NOMBRE CANDIDATS SPECIALITE MUSEE / CONCOURS	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Admis à concourir	140	69	13	222
Présents à l'admissibilité	70	49	9	128
Absentéisme %	50 %	29%	31 %	42 %
Moyenne de l'épreuve de « note » / 20 points	13.23	9.43	9.17	-
Moyenne de l'épreuve de « questions » / 20 points	9.88			
Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire à l'une des épreuves (< à 5/20)	5	1	0	6
Moyenne des épreuves / 20 points	11.56	9.43	9.17	-
Nombre de candidats avec moyenne < à 10/20	15	34	7	56
Nombre de candidats avec moyenne ≥ à 10/20	55	15	2	72

C. Evaluation des correcteurs:

Les correcteurs des épreuves écrites ont constaté :

1. Concours externe :

► Epreuve de « Note » Spécialité Bibliothèque :

- Un manque de compréhension des enjeux de la note et des consignes à respecter, et des copies inachevées : d'où la nécessité de consulter la note de cadrage de l'épreuve et de s'entraîner à la méthodologie.
- Un manque d'analyse de texte. La plupart des candidats ont eu des difficultés à sélectionner les informations pertinentes et à utiliser les documents à bon escient. L'analyse est souvent trop superficielle et manque de profondeur.
- Revoir la note de cadrage et la méthodologie afin d'éviter des copies inachevées.
- La nécessité de soigner sa syntaxe et son écriture.

► Epreuve de « Note » Spécialité Musée :

- Un niveau globalement bon : Le sujet, plutôt classique, a bien été traité par la majorité des candidats qui ont montré une bonne compréhension de la posture à adopter lorsqu'il faut s'adresser vis-à-vis de sa hiérarchie.

La faiblesse des candidats réside dans leur capacité à utiliser les exemples provenant des documents du dossier : c'est la pertinence de l'utilisation de ces exemples qui a permis de valoriser les copies qui en ont fait un bon usage.

D'un point méthodologique, la forme de note est respectée dans l'ensemble.
Le niveau d'expression des candidats est aussi bon, voire très bon.

► Epreuve de « Questions » Spécialité Bibliothèque :

- Quelques copies se sont distinguées en répondant aux exigences de la connaissance du cadre d'exercice professionnel et en démontrant leur capacité à analyser une problématique en lien avec les missions du poste ainsi que la maîtrise de l'expression écrite.
- Pour les autres, les analyses sont souvent sommaires et le recours aux références professionnelles limité.

2. Concours interne:

► Epreuve de « Note » Spécialité Bibliothèque :

- Moins de copies inachevées qu'en externe, ce qui démontre une préparation des candidats à l'épreuve. Cependant, la compréhension du dossier est souvent partielle et superficielle. Globalement, la méthodologie est maîtrisée même si les enjeux de la note ne sont pas toujours acquis. Peu de candidats ont réussi à proposer une problématique claire et pertinente du sujet. Les bonnes copies montrent qu'un plan fondé sur une problématique claire et pertinente se révèle bien plus efficace et facilite la restitution claire des éléments importants du dossier. Veiller à soigner sa syntaxe et son écriture. La maîtrise de la langue est en général plutôt correcte.

► Epreuve de « Note » Spécialité Musée :

La qualité des copies est, dans l'ensemble, élevée.
Trop de candidats ne maîtrisent cependant pas la méthode de rédaction de la note de synthèse.
A noter souvent le manque d'analyse des documents du dossier.

3. Troisième concours :

► Epreuve de « Note » Spécialité Bibliothèque :

Peu de candidats ont réussi à proposer une problématique claire et pertinente du sujet. La problématique est fréquemment absente de l'introduction et, lorsqu'elle figure, sa pertinence est souvent faible.
Le sujet est rarement traité dans sa globalité selon un angle déterminé par le choix d'une problématique.

La plupart des candidats sont parvenus à terminer leur devoir, cela montre un certain niveau de préparation de l'épreuve.

La maîtrise de la langue est en général plutôt correcte.

La plupart des candidats font preuve de capacités de synthèse, ayant relevé les principales notions abordées dans les documents.

IV - L'ADMISSIBILITE

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et de troisième voie d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, le jury a déclaré **86 candidats admissibles** en fixant les seuils d'admissibilité selon la répartition comme suit :

NOMBRE / CONCOURS / SPECIALITE	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
SPECIALITE BIBLIOTHEQUE				
Présents à l'admissibilité	32	74	10	116
Seuil d'admissibilité / 20 points	10	9.75	9.75	-
Admissibles	9	24	5	38
SPECIALITE MUSEE				
Présents à l'admissibilité	70	49	9	128
Seuil d'admissibilité / 20 points	12	10	10	-
Admissibles	31	15	2	48
TOTAL ADMISSIBLES	40	39	7	86

A l'issue de cette première phase :

► Dans la spécialité Bibliothèque :

- concours externe : 9 candidats sont déclarés admissibles, soit 28.13 % des présents aux épreuves écrites,
- concours interne : 24 candidats sont déclarés admissibles, soit 32.43 % des présents à l'épreuve écrite,
- troisième concours : 5 candidats sont déclarés admissibles, soit 50% des présents à l'épreuve écrite.

74% de femmes et 26% d'hommes sont admissibles

► Dans la spécialité Musée :

- concours externe : 31 candidats sont déclarés admissibles, soit 44.29 % des présents aux épreuves écrites,
- concours interne : 15 candidats sont déclarés admissibles, soit 30.61 % des présents à l'épreuve écrite,
- troisième concours : 2 candidats sont déclarés admissibles, soit 22.22 % des présents à l'épreuve écrite.

Toutes voies d'accès et spécialités confondues : 93.70 % de femmes et 6.30 % d'hommes sont admissibles

V- LES EPREUVES D'ADMISSION

Les concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques comportent une épreuve orale obligatoire d'admission et une épreuve facultative.

A. Les épreuves d'admission obligatoires :

Les épreuves orales obligatoires d'admission obligatoires ont eu lieu du 08 au 15 septembre 2025, dans les locaux du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

Les épreuves orales d'entretien ont été conduites par les 6 membres du jury, en jury plénier.

1. La nature des épreuves d'admission obligatoires :

Concours Externe	Concours Interne	Troisième concours
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier : - ses motivations - et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois notamment dans la spécialité choisie	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier : - ses motivations, - et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier : - ses connaissances, - son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois notamment dans la spécialité choisie, - ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel
Durée totale : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; Coefficient 3		

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admission entraîne l'élimination du candidat.

2. Participation et résultats à l'épreuve obligatoire d'admission :

NOMBRE / CONCOURS /SPECIALITE	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
SPECIALITE BIBLIOTHEQUE				
Admissibles	9	24	5	38
Présent (%)	9 (100%)	22 (91.70 %)	5 (100%)	36 (94.74%)
Moyenne des épreuves orales	14.28	12.80	16.60	-
Candidats avec notes éliminatoires à l'oral (< à 5/20)	0			0
SPECIALITE MUSEE				
Admissibles	31	15	2	48
Présent (%)	29 (93.55 %)	15 (100%)	1 (50%)	45 (93.75%)
Moyenne des épreuves orales	13.76	13.03	17	-
Candidats avec notes éliminatoires à l'oral (< à 5/20)	0			0

3. Evaluation des épreuves obligatoires d'admission :

➤ Spécialité Bibliothèque :

Concours externe :

En général, le niveau est très bon : les candidats ont su démontré leur motivation et leurs aptitudes à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Ils veilleront cependant à travailler sa projection professionnelle.

Concours interne

Les présentations sont bien préparées.

Les missions attendues d'un assistant de conservation du patrimoine sont globalement comprises.

Points faibles à améliorer : l'aptitude à l'encadrement et quelques lacunes techniques à développer.

Troisième concours

Des présentations correspondant aux attentes, des candidats préparés,
Les candidats, dotés d'une expérience ou ayant eu une expérience en Bibliothèque, ont bien compris les missions d'un Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et ont su se projeter dans le cadre d'emplois.

➤ Spécialité Musée

Concours externe :

De manière générale, les candidats ont su valoriser les acquis de leur professionnelle.
Ils sont dotés de bonnes connaissances théoriques mais présentent des lacunes en cas pratiques, notamment dans le domaine de l'encadrement.
Une motivation plutôt bien démontrée mais pas suffisamment liée à la notion de satisfaction de l'intérêt général.

Concours interne

Des acquis de l'expérience professionnelle maîtrisés.
Niveau global satisfaisant avec des lacunes en management.
Veuillez à développer son projet professionnel.

Troisième concours

Un seul candidat a su démontrer et valoriser son expérience, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois et sa motivation.

B. Les épreuves d'admission facultatives :

1. La nature des épreuves:

S'ils en avaient exprimé le souhait lors de l'inscription, les candidats aux concours externe, interne ou troisième concours pouvaient choisir de présenter l'une des épreuves facultatives suivantes :

	Epreuves facultatives	
Nature	Une épreuve écrite de langue dans la langue choisie par le candidat comportant la traduction en français : ▶ soit, sans dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne ; ▶ soit, avec dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues anciennes suivantes : latin, grec. durée : 2 heures ; coefficient 1	OU Une épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias (durée : 20 minutes, avec préparation de même durée ; coefficient 1)
Date et lieu de déroulement	Le 04 septembre 2025 au Centre Expos Congrès de Mandelieu-La- Napoule et au CDG06	Le 09 septembre 2025 au CDG06

Les points obtenus à l'épreuve facultative choisie excédant la note de 10 / 20 s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires d'admission et sont valables uniquement pour l'admission.

2. Participation et résultats :

Toutes voies d'accès confondues		SPECIALITE BIBLIOTHEQUE	SPECIALITE MUSEE
Candidats	Admissibles	38	48
ayant choisi une épreuve de langue	<i>Anglais, Espagnol, Italien, Latin</i>	18	39
	% des admissibles	47.40 %	81.25 %
	Présents	17 (94.40 %)	35 (89.75 %)
	Nombre ayant obtenu une note > 10 /20	100%	94.30 %
ayant choisi l'épreuve de Traitement de l'info.	Nombre	3	
	% des admissibles	8 %	
	Présents	2 (66.70 %)	
	Nombre ayant obtenu une note > 10 /20	100%	

- 69.80 % des candidats admissibles avaient fait le choix d'une épreuve facultative,
- Un absentéisme très faible : 90% des candidats admissibles ayant choisi une épreuve facultative étaient présents,
- 90 % de candidats présents à une épreuve facultative ont obtenu une note supérieure à 10/20.

C. Evaluation des épreuves facultatives d'admission :

Les correcteurs ont constaté :

Epreuves écrites de langues :

En anglais : Beaucoup de copies non terminées – Les candidats doivent améliorer leur orthographe et leur grammaire

Point fort : le texte a bien été compris, sans hors sujet ni contre sens, avec un bon niveau d'anglais.

En espagnol : De bonnes connaissances de base et du vocabulaire technique

A améliorer : sa grammaire et son orthographe en français.

En Italien : la langue est maîtrisée, la traduction est fluide et fidèle. Bla compréhension du texte est bonne. Très bon niveau général.

En latin : Bonne connaissance du lexique dans les 2 langues et bonne perception du texte, même s'il y quelques incertitudes.

Epreuve de traitement de l'information :

Le niveau des candidats est très bon, ils se sont bien préparés à l'épreuve.

VI - L'ADMISSION

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

A l'issue des épreuves admission des concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, le jury s'est réuni le Lundi 16 octobre 2025.

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves du concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de la session 2025, au regard de la répartition des postes ouverts par l'arrêté n° 2024-137 du 18 juillet 2024 modifié, et après avoir constaté les résultats obtenus par les candidats à l'issue des épreuves d'admission, le jury a décidé de :

- modifier la répartition des postes conformément au II de l'article n° 5 du décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié
- et a déclaré 54 candidats admis selon la répartition comme suit :

NOMBRE / CONCOURS / SPECIALITE	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
SPECIALITE BIBLIOTHEQUE				
Présents à l'admission	9	22	5	36
Postes	7	15	4	26
Seuil d'admission / 20 points	13	12.25	13	-
Admis	7	15	4	26
SPECIALITE MUSEE				
Présents à l'admission	29	15	1	45
Postes	15	12	1	28
Seuil d'admission / 20 points	14	12	13	-
Admis	15	12	1	28
TOTAL ADMIS	22	27	5	54

A l'issue de cette dernière phase du concours :

► **Dans la spécialité Bibliothèque :**

- concours externe : 7 candidats sont déclarés admis, soit 77.78 % des présents aux épreuves orales,
- concours interne : 15 candidats sont déclarés admis, soit 68.18 % des présents aux épreuves orales,
- troisième concours : 4 candidats sont déclarés admis, soit 80 % des présents aux épreuves orales,

Toutes voies confondues : 76.92 % de femmes et 23.08 % d'hommes sont admis.

► **Dans la spécialité Musée :**

- Concours externe : 15 candidats sont déclarés admis, soit 51.72 % des présents aux épreuves orales,
- Concours interne : 12 candidats sont déclarés admis, soit 80 % des présents aux épreuves orales,
- Troisième concours : le candidat présent est admis, soit 100%.

Toutes voies d'accès et spécialités confondues : 93.40 % de femmes et 3.60 % d'hommes sont admis.

Ci-après, quelques données statistiques, toutes spécialités confondues, sur les 54 candidats lauréats du concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques dans les spécialités « Bibliothèque » et « Musée » - session 2025 :

► **Age des admis :**

- Concours externe : 63.60 % des candidats admis ont moins de 30 ans ; 32 % ont entre 30 et 39 ans et 0.20 % plus de 40 ans
- Concours interne : la totalité des admis ont entre 30 et 39 ans.
- Troisième concours : 40% des admis ont entre 30 et 39 ans et 60 % plus de 40 ans.

► **Préparation au concours des admis (selon la déclaration des candidats *) :**

- Concours externe : 77.30 % se sont préparés personnellement, 13.60 % ont suivi une préparation au CNFPT et 9.10 % déclarent « autre ».
- Concours interne* : 59.26 % se sont préparés personnellement, 25.93 % ont suivi une préparation au CNFPT et 14.81 % déclarent « autre ».
- Troisième concours *: 80 % se sont préparés personnellement et 20% déclarent « autre ».

► **Niveaux de diplômes des admis :**

- Concours externe : 18.18 % des candidats admis ont un diplôme de niveau 6 et 81.82 % de niveau 7.
- Concours interne : 7.41 % des candidats admis déclarent avoir un diplôme de niveau 4, 11.11 % de niveau 5, 18.52% de niveau 6 et 62.96 % de niveau 7.
- Troisième concours : 100% des candidats admis déclarent avoir un diplôme de niveau 7.

► **Origine géographique** des admis (toutes voies et spécialités confondues) :

- 66.67 % des admis proviennent de la région Sud Provence Alpes-Côte d'Azur,
- 16.67 % d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- 7.41 % d'Occitanie,
- 3.70 % de Normandie,
- et 1.85 % pour chacune des régions de Corse, du Grand-est et de la Bourgogne-Franche-Comté.

CONCLUSION :

Le jury félicite tous les lauréats des concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.

La Présidente du jury tient à remercier vivement les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Le 19/02/2026 Monsieur EL JAZOULI Hassan, Président du jury , Conseiller municipal à la mairie
d'Antibes-Juan-Les-Pins

Signature :

